



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 04 juin 2015 à 20h15

Présents : M. TESSIER, Maire,
Mme VANBOXSTAL, Mme ALLAIN, MM.NIGAY, NABONNE,
MM. URCOURT, MARECHALLE, BRIAND
Mmes WULLAERT, LEGUENNEC

Absents : Mmes MENDY REGNIER MEYFROODT
M. BERG procuration à M.TESSIER
M. FORGET

Secrétaire : Mme ALLAIN

URBANISME : adhésion commune/CCPT pour instruction des actes droits des sols

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la Direction Départementale des Territoires (DDT) n'exercera plus en matière d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme dénommé « service des autorisations de droits des sols – ADS -» à compter du 1^{er} juillet 2015.

La communauté de communes du Pays de Thelle, dans sa délibération du 21 mai 2015, crée un service commun ADS pour les communes adhérentes en sachant que cela ne modifie en rien les compétences et obligations du Maire en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil des administrés, la réception des demandes et la délivrance des décisions, qui restent à la décision du Maire.

Une convention doit être signée entre la commune adhérente au service ADS et la communauté de communes. Ce service commun reste gratuit, conformément à la logique de solidarité et de mutualisation voulue de la CCPT

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au service commun d'instruction des autorisations de droit des sols mis en place par la CCPT à compter du 1^{er} juillet 2015, approuve la convention qui précise les modalités de fonctionnement, de financement du service, des rôles et obligations respectifs de la CCPT et de la commune, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et demande que les archives des dossiers ADS détenus par les services de l'Etat soient transmises à la commune.

BAIL LOCATIONS BOIS COMMUNAUX

Monsieur le Maire demande aux conseillers l'autorisation de louer les bois communaux à Messieurs Brochard habitant Ercois. L'association de chasse n'ayant pas été intéressée par la location pour son activité.

Proposition : bail annuel renouvelable par tacite reconduction. Prix de location de l'hectare : 15€
Ce tarif sera révisé annuellement en lui appliquant l'indice national de révision des baux de chasse en forêt domaniale, calculé et publié par l'Office National des Forêts.

REDEVANCE POUR OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC DISTRIBUTION GAZ

Monsieur le Maire informe les membres du conseil Municipal qu'un montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été voté par le décret 2015-334 du 25 mars 2015.

Pour 2014, les canalisations construites ou renouvelées représentent 311 mètres au taux de 0,35€/mètre soit 108,85€

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

CONVENTION AVEC L'ETAT POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que l'état propose de dématérialiser les actes réglementaires et budgétaires dans un souci de gain de temps et d'économies pour les collectivités territoriales

La poste distribue les certificats électroniques sous la dénomination « certinomis » valable soit un an, soit deux ou trois années.

Choix du conseil municipal : deux années – prix 165 € HT –

A rajouter le lecteur de carte à puce au prix de 15 €H.T (une seule fois)

Et la prestation télémaintenance (mise en œuvre et paramétrage et formation) de l'Adico soit 70 €HT

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

TIRAGE AU SORT JURY D'ASSISES 2015

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du courrier émanant de la Préfecture dans le but de constituer le jury d'assises de l'oise pour 2016

Comme chaque année, le nombre de jurés tirés au sort devra être triple de celui mentionné dans l'arrêté et figurera sur la liste définitive après exclusion de critères spécifiques (incapacité ou inaptitude, incompatibilité)

Pour la commune d'Ercuis : tirage au sort de trois personnes en se servant la liste électorale 2015

MODIFICATION DES STATUTS CCPT POUR CAUSE DE DEMENAGEMENT DE SIEGE

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à la délibération en date du 9 avril 2015 par laquelle le conseil de communauté a approuvé la modification de l'article 2 des statuts portant sur le siège de la communauté fixant celui-ci à Neuilly-en-thelle, avenue de l'Europe N°7

La commune d'Ercuis doit délibérer sur la modification statutaire proposée.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

PERSONNEL : modification horaire d'un poste + contrat à renouveler + mise en stagiairisation de personnel

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal,

1/-Compte tenu d'un non-renouvellement de contrat pour raisons personnelles d'une employée administrative, il convient de recruter une personne pour le poste. Monsieur le Maire fait part aux conseillers de son choix après entretien.

2/-personnel ATSEM : demande de mise en disponibilité pour une durée de trois années renouvelables pour raisons personnelles. Monsieur le Maire informe les conseillers du choix du recrutement d'une employée en tant que stagiaire à compter du 1^{er} septembre 2015 (ayant déjà effectué deux années de contrat dans une autre mairie) pour titularisation au bout d'un an avec modification du temps de travail du poste initial (28 h) pour un temps complet (35h)

3/-personnel d'entretien : Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que deux personnels d'entretien Mairie-école et bâtiments ont effectué deux années en contrat et qu'il était convenu de les prendre pour un an en tant que stagiaires (à partir du 1^{er}/11/2015) puis titulaires

4/-personnel technique : Monsieur le Maire indique aux conseillers qu'un adjoint technique pris en 2014 est en cours de terminer son contrat d'un an au 31 Août prochain et qu'il a prévu de le renouveler dans ses fonctions pour une deuxième année à compter du 1^{er} septembre 2015

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les décisions de Monsieur le Maire concernant la totalité du personnel.

REPARTITION DES SIEGES DE CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal, Compte tenu du décès d'un conseiller communautaire, le préfet demande aux communes de délibérer sur l'accord local de répartition des sièges ainsi que le nombre de conseillers à notre communauté de communes du Pays de Thelle adopté par le conseil communautaire le 27 mai 2013. Monsieur le Maire informe que le système mis en place sur le nombre de délégués des communes est remis en cause mais que l'exécutif (Président, vices-présidents) n'est pas modifié. Des éléments seront apportés par la CCPT pour une délibération future à prendre.

FEUX DE LA ST JEAN

Monsieur le Maire propose un repas pour la soirée des feux de la St Jean (adultes : 12€ - enfants jusqu'à 12 ans : 8€) – inscription en mairie avant le 17 juin 2015
Entrée libre à partir de 20 heures. Animation musicale. Buvette.
22h30 embrasement
Fin de soirée : 02 heures
Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le choix du repas et les festivités de la soirée.

QUESTIONS DIVERSES

CIMETIERE : Monsieur le Maire informe les conseillers des correspondances reçues de la part d'administrés pour remise en état de la concession – des photos sont jointes. La concession est renouée. La commune donnera une réponse pour recours en annulation de procédure.

Pour une autre concession : réponse faite à une administrée pour continuité de la durée de concession pour sa famille.

FIN DE SEANCE : 23 heures

